

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2025

PJJ D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 207

présenté par

Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un mois après la promulgation de la présente loi, le syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Mayotte produit un inventaire exhaustif des travaux de reconstruction, de rénovation, de mise aux normes et de sécurisation du système de distribution d'eau et d'assainissement à Mayotte en prenant en compte les vulnérabilités révélées par le cyclone Chido le 14 décembre 2024, ainsi que les moyens prévisionnels nécessaires afin d'y parvenir. Le syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Mayotte se fixe pour objectif de procéder au raccordement à l'eau potable et au système d'assainissement de la totalité de la population de Mayotte.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La première des urgences à Mayotte est l'accès à l'eau et l'assainissement. L'accès à l'eau potable est le premier des droits humains.

L'ampleur de la dégradation du système de distribution et d'assainissement sur l'archipel avant le passage du cyclone Chido était déjà inimaginable pour des Français hexagonaux, avec une distribution d'un jour sur deux, voir un jour sur trois dans certaines localités de Mayotte.

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SMEAM) a besoin des moyens nécessaires pour établir un service de production, de distribution et d'assainissement de l'eau correct et efficace. La catastrophe doit être l'occasion non seulement de réhabiliter l'existant, mais aussi de construire et d'effectuer les raccords nécessaires avec le nouveau bâti.